

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

DEMANDE D'AUTORISATION DE COUPE OU D'ABATTAGE D'ARBRES

(Article R. 130-2 du Code de l'urbanisme)

Cette autorisation est exigible en application du Code de l'urbanisme pour toute coupe ou abattage d'arbre dans les espaces boisés classés, dans les bois, forêts ou parcs de communes ou parties de communes où l'établissement d'un plan d'occupation des sols a été prescrit à l'exception des cas suivants :

- enlèvement par le propriétaire des arbres dangereux, chablis et bois morts,
- espace boisé classé soumis au régime forestier,
- espace boisé classé soumis à un plan simple de gestion agréé,
- coupe entrant dans des catégories définies par un arrêté du préfet.

Toutefois, dans les communes où un plan d'occupation des sols n'a pas été approuvé, la présente demande n'est pas nécessaire dans les cas suivants :

- autorisation délivrée en forêt de protection,
- autorisation délivrée relative aux coupes extraordinaires et au régime spécial d'autorisation administrative,
- approbation d'un régime d'exploitation normale bénéficiant d'avantages fiscaux,
- autorisation de défrichement accordée pour les gisements de produits minéraux importants.

La demande et le dossier qui l'accompagne doivent être établis en QUATRE exemplaires et

- soit DÉPOSÉS À LA MAIRIE contre décharge ;
- soit ENVOYÉS AU MAIRE par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal.

Si plusieurs coupes échelonnées sur plusieurs années sont envisagées dans une même propriété, il y a lieu de remplir une demande d'autorisation par coupe.

1. DEMANDEUR (le demandeur est le bénéficiaire de la future autorisation)	
11. DÉSIGNATION	<p>NOM, PRÉNOMS :</p> <hr/> <p>ADRESSE : numéro, voie, lieu-dit</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 70%; border-bottom: 1px solid black;"></div> <div style="width: 25%; border-bottom: 1px solid black; text-align: right;">TÉLÉPHONE :</div> </div> <p>Commune Code postal Bureau distributeur</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 30%; border-bottom: 1px solid black;"></div> <div style="width: 20%; border-bottom: 1px solid black;"></div> <div style="width: 45%; border-bottom: 1px solid black;"></div> </div>
2. TERRAIN le terrain est l'îlot de propriété constitué par la parcelle ou par l'ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.	
21. DÉSIGNATION DU TERRAIN	<p>ADRESSE DU TERRAIN (NUMÉRO, VOIE, LIEU-DIT, COMMUNE, DÉPARTEMENT) :</p> <hr/> <p>NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN (S'IL EST AUTRE QUE LE DEMANDEUR) :</p> <hr/>
22. CADASTRE	<p>SURFACE INTÉRESSÉE PAR LA COUPE (en m²) :</p> <hr/> <p>INDIQUER LA OU LES SECTIONS CADASTRALES ET POUR CHAQUE SECTION LE(S) NUMÉROS(S) DE LA OU DES PARCELLES :</p> <hr/>
23. DESCRIPTION DE L'ÉTAT BOISÉ	<p><input type="checkbox"/> Bois ou Forêt <input type="checkbox"/> Parc <input type="checkbox"/> Alignement (dans les espaces verts urbains)</p> <p>NATURE DU BOISEMENT, ESSENCE, ÂGE, DENSITÉ, QUALITÉ, TRAITEMENT... :</p> <hr/>

3. COUPE OU ABATTAGE ENVISAGÉ(E)

31. DÉFINITION DE L'OPÉRATION

BUT DE LA COUPE OU DE L'ABATTAGE (GESTION NORMALE, AMÉLIORATION, RENOUVELLEMENT, RÉCOLTE DE BOIS, SÉCURITÉ etc.) : PRÉCISER :

NATURE DE LA COUPE OU DE L'ABATTAGE (EXTRACTION, RÉGÉNÉRATION, ÉCLAIRCIE, COUPE RASE...). DÉCRIRE L'OPÉRATION. PRÉCISER L'IMPORTANCE DE L'ABATTAGE PAR RAPPORT AU PEUPEMENT QUI SUBSISTERA.

CONSISTANCE DE LA COUPE OU DE L'ABATTAGE

Essences	Nombre d'arbres par catégorie de diamètre ou de circonférence	Volume

ANNÉE D'EXÉCUTION

ÉPOQUE PRÉSUMÉE

32. TRAVAUX

TRAVAUX D'AMÉLIORATION, DE RENOUVELLEMENT OU D'ENTRETIEN QUE LE PROPRIÉTAIRE A L'INTENTION D'EXÉCUTER APRÈS LA COUPE OU L'ABATTAGE.

4. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui précèdent.

NOM :

le
(Signature)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la Mairie ou de la Direction départementale de l'Équipement.

5. PIÈCES À JOINDRE

1. Si le demandeur n'est pas le propriétaire du terrain, le mandat du propriétaire ou les titres justifiant que le demandeur est habilité à procéder à la coupe ou à l'abattage d'arbres.
2. **Le plan de situation du terrain** établi à une échelle comprise entre 1/5 000 et 1/25 000 de format minimum 21 × 29,7. Donner le nom du massif le cas échéant.
3. Un extrait de la matrice cadastrale.